

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 6 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DGRI 29 Subvention (21 000 euros) et convention annuelle avec l'association Actions de Solidarité Internationale (17e) dans le cadre de la lutte contre le sida (République du Congo).

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Actions de Solidarité Internationale, située 14 boulevard de Douaumont, Paris 17e ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Actions de Solidarité Internationale, domiciliée 14 boulevard de Douaumont, 75017 Paris, la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 21. 00 euros est attribuée à l'association Actions de Solidarité Internationale (n° simpa 18950 – dossier 2017_05551).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO